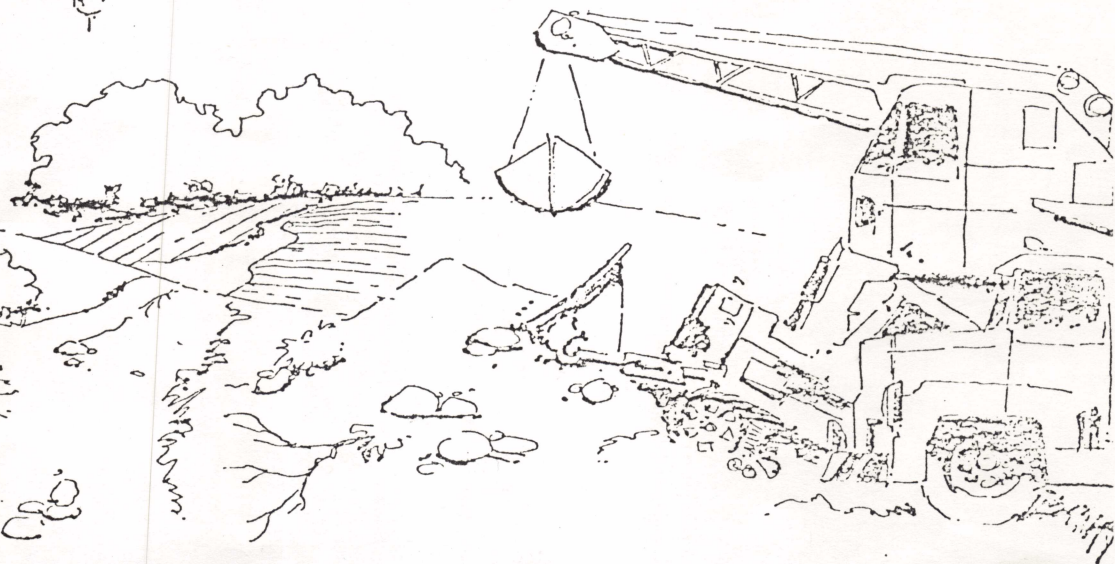


HEZIENS, MERCI !

HEZIEU, SAUVONS LE LIBEL !



Le Comité de Sauvegarde de HEZE tient à vous adresser ses plus vifs remerciements pour l'appui massif que vous venez, en effet, de lui apporter en signant la réclamation adressée au Collège Echevinal dans le cadre de l'enquête commodo et incommodo relative à l'aliénation des terrains du LIBEL.

En effet, nous avons obtenu 215 signatures d'opposition au projet, ce qui représente plus de 90% des habitants et résidents de HEZE.

C'est un grand succès et une source de réconfort et d'encouragement pour VOTRE COMITE DE QUARTIER dont les efforts sont ainsi appuyés de manière quasi unanime.

Le Bourgmestre de Grez-Doiceau nous avait promis de venir nous informer de la position du Collège Echevinal vis-à-vis des revendications du Comité de Sauvegarde.

Depuis six mois, comme Soeur Anne, nous n'avons rien vu venir ! Dès lors, nous avons décidé de nous réunir.

Nous vous invitons à participer nombreux ce samedi 15 AVRIL à 20 H.
à une réunion réservée à nos sympathisants qui se tiendra à l'école de HEZE.

Vous pourrez y admirer un reportage photographique et des projets de plans particuliers d'aménagement établis par l'Architecte Urbaniste, Monsieur De Craemer, à l'initiative de VOTRE COMITE, pour préserver définitivement notre hameau de toute tentative de pollution immobilière et de destruction d'un site incomparable.

- DAGNEAU Firmin, rue Gilles Dagneau, 11 à HEZE.
- DEVILLE Albert, avenue Félix Lacourt, 40 à HEZE.
- DIVE Richard, rue Bruyère Caton, 1 à HEZE.
- DUCARME Jean, rue Doyen, 3 à HEZE.
- JEAN René, avenue Félix Lacourt, 12 à HEZE.
- JEANQUART Paula, épouse BERO Joseph, rue Jules Deville, 1A à HEZE.
- LAMBLIN Remy, avenue Félix Lacourt, 9 à HEZE.
- MORSAINT Arthur, rue du Grand Sart, 2 à HEZE.
- MORSAINT Omer, rue du Grand Sart, 2 à HEZE.

Pouvez-vous répondre à ces six importantes questions ?

Dans la négative, venez écouter les réponses de VOTRE COMITE DE QUARTIER en assistant à la réunion à l'Ecole de HEZE ce samedi 15 avril.

1. Est-il exact que deux plans de lotissement d'une partie importante du hameau de HEZE ont été approuvés par l'urbanisme central à l'insu des habitants de HEZE et sans enquête préalable ?
2. Est-il exact que ces plans n'ont même pas été soumis préalablement au Conseil Communal ?
3. Est-il exact que malgré la loi unique qui a transféré aux communes la propriété des sections de commune, les droits des habitants de HEZE, sur les biens qui leur ont été donnés par la Duchesse Jeanne de Brabant, sont restés intacts ?
4. OUI ou NON les habitants des " feux " de HEZE ont-ils perdu le droit de couper les bois des " communes " et de se répartir leurs revenus ?
5. Est-il exact qu'aucun parti n'avait proposé, lors de la campagne électorale de 1976, la spoliation de la cinquantaine d'hectares de terrains de la communauté de HEZE ?
6. Est-il exact qu'il existe un amateur, promoteur immobilier, qui s'apprête à acheter, à un prix intéressant, les terrains de HEZE ?

REPONSES A CES QUESTIONS, LE SAMEDI 15 AVRIL A 20 H.

A L'ECOLE DE HEZE !

Vous prendrez connaissance, lors de la réunion des habitants du 15 AVRIL, des projets de lotissements invraisemblables qui ont fait l'objet - comment est-ce Dieu possible - de permis de lotir en bonne et due forme.

Ces projets n'ont jamais été soumis aux habitants et même pas à votre Conseil Communal.

C'est la raison pour laquelle votre COMITE DE QUARTIER a décidé d'introduire deux recours au Conseil d'Etat afin qu'il soit faite bonne justice d'une telle méconnaissance des droits de chacun d'entre nous.

Venez admirer le 15 avril un plan de lotissement où les constructions prévues dans le lotissement Gilles Dagneaux - Marguerite seront érigées devant des talus ou des murs de soutènement de plusieurs mètres de haut !

Venez aussi lire la sentence prononcée avant la révolution française, en 1787 très exactement, par le Conseil Souverain de Brabant pour protéger l'environnement de HEZE.

LES COLLEGES ECHEVINAUX PASSENT,
LES FEUX DE HEZE SUBSISTENT ETERNELLEMENT.

LE COMITE DE SAUVEGARDE DE HEZE

ET INTERENVIRONNEMENT :

DEUX TETES SOUS UN SEUL BONNET.

Le Parc Naturel de la Dyle.

Notre action est vigoureusement appuyée par " INTERENVIRONNEMENT WALLONIE " qui suit attentivement nos efforts destinés à préserver une zone de culture et d'habitat maintenue miraculeusement intacte pendant près de cinq siècles par un édit de la Duchesse Jeanne de Brabant.

Nous avons appris avec plaisir que 13 associations de protection de l'environnement tant wallonnes que flamandes venaient de proposer, dans le cadre des fêtes du 150^{ème} anniversaire de notre indépendance, la création d'un parc naturel de la Dyle dans lequel les 50 hectares du LIBEL seront définitivement protégés au milieu d'un ensemble de massifs boisés et de zones agricoles qui constituent une des rares zones de la moyenne Belgique qu'il importe de maintenir comme un tout cohérent et de le protéger.

Nos chemins creux, dont certains, hélas, ont été détruits par un urbanisme aveugle; nos bruyères et nos bois seront ainsi définitivement protégés du saccage des pouvoirs publics et des promoteurs immobiliers.

BRAVO POUR L'ACTION D'INTERENVIRONNEMENT !

4
Les " résidants " du hameau de HEZE, ce sont ces " étrangers ", ces bruxellois, ces wavriens, qui sont venus s'installer dans notre hameau pour avoir du bon air et de cet environnement exceptionnel que la fondation de la Duchesse Jeanne a permis de préserver.

Mais en fait, beaucoup d'entre eux sont devenus des HEZIENS à part entière, soit parce qu'ils ont décidé d'y reposer la tête soit parce qu'ils finissent par résider à HEZE un plus grand nombre de jours par an que dans leur résidence principale.

Quoi qu'il en soit, TOUS les résidants de HEZE se sont mis comme un seul homme aux côtés du COMITE DE SAUVEGARDE pour appuyer leur action et pour faire aboutir leurs justes revendications.

Pourquoi ?

Parce que leurs intérêts sont les mêmes que ceux des " feux de HEZE " qui défendent avec bec et ongles leurs cultures, leurs bois leur " Environnement ".

Lorsque plusieurs résidants se sont installés à HEZE, soit dans le cadre d'une seconde résidence, soit afin d'y terminer leurs jours, ils ont été séduits par l'accueil des habitants, par le " bon air " qui avait également séduit le préventorium, par un environnement extraordinaire.

Il existe peu de villages en Belgique qui soient érigés en ordre dispersé (c'est à dire sans constructions jointives le long d'une rue principale) et qui soient aérés par des zones de non bâtisse dues à la générosité de la Duchesse Jeanne de Brabant.

Il y avait à cette époque - qui n'est pas si lointaine " de magnifiques robiniers, faux acacias à la Bruyère Caton ...

Mais depuis quelques années, un vent de folie souffle sur HEZE !

On a abattu les acacias de l'Ecole sous prétexte qu'ils devenaient dangereux alors qu'il aurait suffi d'un bon élagage pour les maintenir encore en vie pendant plus de cent ans (il faut deux ou trois générations de Bourgmestres pour obtenir les bouquets de verdure qui ont été sauvagement abattus !).

Les habitants de HEZE demandaient que l'on remette en état l'avenue Félix Lacourt pour permettre le passage de l'autobus et quelques chemins secondaires (avec égoûts adéquats).

Ils ne demandaient pas qu'on supprime les chemins creux pour en faire des routes asphaltées comme en ville et pour qu'on fasse de notre Ry un égoût à ciel ouvert (car la station d'épuration promise, mettez vous bien en tête qu'elle ne sera jamais érigée !)

Ils ne demandaient pas que les zones vertes miraculeusement protégées par la fondation de la Duchesse Jeanne soient offertes à l'appétit des promoteurs immobiliers !

Résidants de HEZE, le combat des habitants de HEZE, des " FEUX DE HEZE ", comme disait l'édit de la Duchesse Jeanne, est votre combat.

Vous serez tous présents à l'assemblée générale des habitants et résidants de HEZE qui se tiendra ce samedi 15 avril à 20 H. à l'Ecole de HEZE.

Un " résidant " parmi d'autres ...